

RANDOSANTE Bx METROPOLE

Association Loi 1^{er} Juillet 1901, affiliée à la Fédération Française de la Randonnée Pédestre n° 09637

CHARTE DE BONNE CONDUITE DU RANDONNEUR

Préambule : tout participant à une randonnée organisée par « **Randosanté-Bx-Métropole** » se doit de donner une bonne image de ce sport, de son club et de lui-même.

Quelques recommandations élémentaires sont à suivre :

- respecter l'horaire de départ
- respecter les consignes de l'animateur (trice), bénévole qui a pris sur son temps libre pour trouver les chemins qui agrémenteront votre randonnée
- laisser son sac sur le chemin avant d'aller satisfaire un besoin naturel
- prévoir des chaussures de rechange, notamment si vous êtes véhiculé par un autre randonneur
- la grande variété des trajets empruntés vient en bonne partie de la tolérance des propriétaires pour notre passage sur leurs domaines, soyez donc respectueux de la propriété privée.

Randosanté-Bx-Métropole vous remercie aussi de respecter les **11 Commandements** suivants :

- 1) **"sur routes et pistes cyclables, en file indienne sur le côté gauche je marcherai"** : sauf circonstances particulières indiquées par l'animateur (trice)
- 2) **"dans les vignes et les cultures, entre les rangs jamais je ne passerai"** : ne pas prendre de raccourcis, ne pas "vendanger"
- 3) **"si je marche plus rapidement que le groupe, au prochain carrefour de chemins ou de routes j'attendrai"** : de plus, ne traverser une route qu'avec tout le groupe et selon les consignes données par l'animateur (trice)
- 4) **"les règlements conditionnant l'accès aux espaces naturels protégés je respecterai"** : parcs nationaux, régionaux, réserves naturelles, sites du Conservatoire du Littoral,...
- 5) **"courtois et discret avec les autres randonneurs et usagers de la nature je serai"** : y compris les chasseurs (en palombière ou non)
- 6) **"de feu je n'allumerai jamais"** : de même, ne pas jeter de mégots
- 7) **"les barrières et clôtures je refermerai après les avoir franchies"** : afin que les animaux et troupeaux ne se dispersent pas (ne soyez pas vache !) ; respecter aussi la faune et le repos des animaux
- 8) **"la flore je respecterai"** : respecter le tracé des sentiers, ne pas piétiner la végétation, respecter les plantations et cultures, ne laisser aucune trace de votre passage
- 9) **"mon marché je ne ferai pas lorsque je longerai un jardin, un verger"** : ne pas cueillir de fleurs, fruits (même si des branches dépassent des propriétés)
- 10) **"mes ordures et restes de pique-nique je ramènerai toujours avec moi"** : ne rien jeter à terre (y compris les peaux de bananes, pelures de pommes, papiers utilisés pour les besoins naturels,)
- 11) **En covoiturage, je mettrai une paire de chaussures propres en fin de rando et j'indemniserai le conducteur de la valeur de deux tickets de tram.**